

Paris, le 26 juillet 2023

Objet : Élections 2023 pour 6 postes conformément aux nouvelles dispositions statutaires

Chers Membres de la SFRMS,

Les modifications apportées à nos statuts lors de la dernière AGE du 21 juillet 2023, votés et adoptés à 87 % des voix marquent une étape significative dans notre évolution et notre fonctionnement. Ces nouveaux statuts définissent clairement les rôles et les responsabilités de chaque membre, ainsi que les processus de prise de décision et de gouvernance.

Nous avons élargi le nombre de membres au sein du bureau (7 membres contre 5 anciennement) et avons procédé à une évolution du conseil de gestion en mettant en place des groupes de travail bien identifiés (comités pérennes, groupes de travail, groupes thématiques, activités affiliées...). Ces groupes se concentreront sur des domaines spécifiques de notre activité. Chaque groupe sera encadré par un coordinateur élu ou coopté et chaque membre de la SFRMS aura la possibilité de rejoindre le groupe qui correspond le mieux à ces intérêts et souhaits personnels.

Dans ce cadre, nous vous annonçons **l'ouverture de 6 postes pour les élections 2023 de la SFRMS** : 4 au sein du bureau et 2 pour les comités pérennes.

Au sein du bureau, les 4 postes suivants sont ouverts à candidature. La durée des mandats pour chaque poste varie cette année avec des mesures transitoires.

- **Un Vice-président « Recherche » : mandat de 3 ans** : le Vice-président « Recherche » est chargé de l'organisation du Congrès du Sommeil et de l'organisation de l'ensemble de l'activité liée à la recherche au sein de l'association. Il préside le Conseil Scientifique et le Comité en charge de l'attribution des Bourses Congrès du Sommeil dont il organise le fonctionnement.
- **Un Vice-président « Relations internes » : mandat de 1 an (mesure transitoire)** : le Vice-président « Relations internes » est chargé des relations propres aux « activités affiliées de l'association » revue Médecine du sommeil, GdR Sommeil, DIU, FST, aux groupes de travail (Groupe Sommeil Enfant et Adolescent et Groupe des Jeunes Médecins du Sommeil) et au Comité pédagogique.

- **Un Secrétaire général adjoint « Agrément et réseaux de soins » : mandat de 1 an (mesure transitoire)** : il est en charge du « Comité Agrément et réseaux de soins ».
- **Un Secrétaire général adjoint « Communication » : mandat de 3 ans.** Le Secrétaire général adjoint « Communication » coordonne le Comité Communication : communication interne et externe de l'association (réseaux sociaux, site internet, Somnolive, newsletter, membres...).

Pour les comités pérennes et conformément aux nouveaux statuts, les membres de chaque comité sont désignés pour trois ans. Les comités pérennes (hors CS) sont composés d'au moins 4 membres chacun, dont un membre de droit (le Vice-président associé à l'activité concernée), un membre élu et 2 membres cooptés. Pour ces derniers, le bureau, en collaboration avec les membres des comités identifiera et sélectionnera les candidats appropriés pour occuper ces postes. **Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues !**

Pour les élections 2023, 2 postes sont de fait, ouverts à candidature :

- **1 poste au Comité « Agrément et réseaux de soins »** : participation aux expertises d'accréditation, au développement des affiliations, réflexion sur la mise en place de réseaux de soins nationaux...
- **1 poste au Comité « Communication »** : soutien à la communication interne et externe, médias sociaux, valorisation des projets...

Le processus d'élection est organisé comme suit :

Conformément aux statuts de la SFRMS, **tout membre actif de la SFRMS depuis au moins deux ans et à jour de sa cotisation 2023** peut proposer sa candidature.

1. Dépôt des candidatures : Les membres intéressés devront soumettre leur candidature par mail (contact@sfrms.org) auprès du Secrétaire général avant la date du **15 octobre 2023 à minuit**. Elle fera l'objet d'un accusé de réception électronique. Votre candidature comprendra :
 - un bref CV
 - une profession de foi (une page au maximum) marquant votre intérêt pour la SFRMS et vos projets pour le mandat auquel vous postulez
 - une déclaration d'intérêts dûment remplie
2. Élections : le vote se fera par voie électronique, du 18 octobre 2023 au 16 novembre 2023 à minuit. Seuls les membres ayant acquitté leur cotisation 2023 pourront participer au vote.

3. Proclamation des résultats : au moment de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SFRMS le mercredi 22 novembre, jour d'ouverture du Congrès du Sommeil, à 18h30, Théâtre Marie Curie.

Nous encourageons tous ceux qui souhaitent contribuer davantage à se présenter aux élections et à participer activement à la vie de la SFRMS.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou clarification supplémentaire concernant les élections ou les nouvelles dispositions statutaires.

Confraternellement,

Dr Guillaume Aubertin
Secrétaire Général de la SFRMS